



Péréquation formation secteur féminin Comité Directeur du 18 et 19 février 2022



Proposition de modification du calcul de redistribution

Certains critères de redistribution de la somme collectée pour la formation du secteur féminin prennent en compte les résultats en championnats

La saison 20/21 ayant été tronquée pour la plupart des championnats, nous proposons de ne pas prendre en compte ces critères .

Seuls les critères - signature de premiers contrats professionnels
- et internationaux jeunes
ont été pris en compte.

Résultante de cette proposition

Prise en compte uniquement des critères décrits dans les règlements généraux:
1ers contrats et internationales

	CLUBS	NOMBRE DE POINTS	Montant à verser
LFB	BOURGES	72,00	10 384 €
	CHARLEVILLE	24,00	3 461 €
	MONTPELLIER	48,00	6 923 €
	BASKET LANDES	108,00	15 576 €
	NANTES REZE	60,00	8 653 €
	TARBES	48,00	6 923 €
	CHARNAY	24,00	3 461 €
	SAINT AMAND	0,00	- €
	VILLENEUVE D'ASCQ	48,00	6 923 €
	LANDERNAU	12,00	1 731 €
	LYON	84,00	12 114 €
	ROCHE	24,00	3 461 €
LF2	TOULOUSE	36,00	5 192 €
	SIG	24,00	3 461 €
	CHARTRES	48,00	6 923 €
	CALAIS	36,00	5 192 €
	REIMS	84,00	12 114 €
	MONDEVILLE	72,00	10 384 €
	ANGERS	12,00	1 731 €
			124 605,00 €
	864,00	Somme des Points club	
	138 450 €	Somme collectée	
	124 605 €	Somme nette collectée (= 90% de la somme brute collectée)	



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80